

EXTRAIT DE DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE LE BARROUX

SEANCE DU 11 OCTOBRE 2022

Nombres de Membres

En Exercice : 15
Présents : 11
Votants : 13

Date de la convocation :
Date de l'affichage de la
délibération :

Objet : Affectation du
Fonds de concours voirie
2022 versé par la CoVe.

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX le 11 OCTOBRE à 20h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Du Conseil à la mairie de LE BARROUX, sous la Présidence de Bernard MONNET, Maire de la commune LE BARROUX.

Étaient présents : Mmes Line BERTHOMIER, Myriam THEOULLE, Brigitte D'OLLONE, Maurane ISNARD, Patricia VANONI, Bruno BATAILLER, Gilles GRILLET, Marc LARTIGUE, Pascal MENEGATTI, Bernard MONNET, Jean-Philippe MARIN.

Absents excusés : Gilbert DARUD, Véronique MARIN, Pascale PICARD.

Excusés ayant donné pouvoir : Gilbert DARUD, Pascale PICARD.

Absents : Fabien RIME

Secrétaire de séance : Patricia VANONI

Le Maire,

- **Vu** la délibération DE 17 2021 36 du 15 septembre 2021 concernant le renouvellement de la convention de mise à disposition partielle du service voirie de la CoVe auprès des communes membres,

- **informe** que la communauté d'agglomération « La CoVe » a décidé de reconduire le principe des fonds de concours annuels qu'elle attribue à ses Communes membres,

- **souligne** que cette année la part du fonds de concours voirie sera séparée du reste de l'enveloppe comme cela avait été précisé lors de l'adaptation des modalités de la mise à disposition du service voirie de la CoVe auprès des communes,

- **précise** que la règle de fixation du volume de travaux correspondant à un montant de 22 614 € devant être exécutés par le service voirie mis à disposition sur la période des 2 ans de la convention, ce qui représente un montant annuel de **11 307 €** de fonds de concours voirie pour notre commune.

- **demande** au conseil municipal de valider les propositions ci-annexées dans un tableau présentant le détail des dépenses de fonctionnement liées aux travaux de voirie (hors CoVe). Toutes ces dépenses étant inscrites au budget 2022 de notre commune, auxquelles serait affecté ce Fonds de Concours, en indiquant en face les recettes correspondantes permettant de vérifier la contrainte réglementaire suivante :

« le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du Fonds de Concours » conformément à l'article L 5213-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OUI l'exposé, et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **accepte** la répartition du Fonds de Concours,
- **affecte** la répartition de ce Fonds de Concours 2022 tel qu'il a été décrit ci-dessus et présenté à La CoVe et qui sera versé par celle-ci au titre de l'année 2022,
- **entérine** le plan de financement détaillé du Fonds de Concours, ci-annexé,
- **approuve son** versement,
- **autorise** le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

Le Maire,
Bernard MONNET



La Secrétaire de Séance
Patricia VANONI

COMMUNE DE LE BARROUX
FONDS DE CONCOURS ATTRIBUE PAR LA CoVe
VOIRIE
 Pour l' année 2022
PLAN DE FINANCEMENT DETAILLE

| FONCTIONNEMENT | 2 022 en € TTC | INVESTISSEMENT | 2 022 en € HT |
|--|-------------------|---------------------------------------|------------------|
| <u>Dépenses</u> | | <u>Dépenses</u> | |
| Réfection chemin combette partie basse | 26 095 € | | |
| Réfection chemin des Ambrosis | 13 565 € | | |
| Réfection voirie chemin de la combette partie haute | 5 742 € | | |
| Réfection du chemin bois long | 17 119 € | | |
| Total dépenses Fonctionnement | 62 521 € | Total dépenses Investissement | 0 € |
| <u>Recettes</u> | | <u>Recettes</u> | |
| Fonds de concours Voirie | 6 567 € | Fonds de concours Voirie | |
| Total recettes Fonctionnement | 6 567 € | Total recettes Investissement | 0 € |
| Autofinancement Fonctionnement | 55 954 € | Autofinancement Investissement | 0 € |

Le Barroux, le 19 septembre 2022

Le Maire,
 Bernard MONNET

